



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 03/04/2026

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Kercado

PLACE DE RHUYS

- Du 09/04/2026 au 13/04/2026, occupation du domaine public au niveau de l'espace vert
- **Autorisation des espaces verts accordée**

STATIONNEMENT

Secteur Sud-Ouest / Conleau

RUE PHILIPPE LEBON

ABROGATION DE L'ARRÊTÉ 26-AT-0370

À compter du 13/04/2026 et jusqu'au 17/04/2026, autorisation de se stationner à cheval chaussée trottoir, du 74 au 94 RUE PHILIPPE LEBON.
La circulation devra impérativement être maintenue.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Ouest

RUE MADELEINE BRES

- Le 07/05/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 5 m² autorisation de stationner à cheval chaussée trottoir
 - Attention de ne pas se stationner à la sortie du virage

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Ouest

RUE DU PONT BUGALE

À compter du 13/04/2026 et jusqu'au 17/04/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent
RUE DU PONT BUGALE :

- La circulation des véhicules est interdite conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue ;
- Le stationnement interdit **sur 4 places** des véhicules est interdit.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE MAURICE MARCHAIS

Le 07/04/2026, la circulation se fera sur une voie au lieu de deux au droit des travaux, 2

PLACE MAURICE MARCHAIS. La voie de droite sera inaccessible au droit du n° 2 L'entreprise aura l'autorisation uniquement pour déchargement du matériel sur une très courte durée le matin.

Puis l'autorisation pour l'évacuation des gravats à la fin du chantier Le trottoir devra rester libre et accessible aux piétons

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE DU DREZEN

Le 09/04/2026 **barrage de rue**

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU DREZEN

Le 09/04/2026, la circulation des véhicules est interdite RUE DU DREZEN.

Cette mesure ne s'applique pas aux riverains qui seront autorisés à emprunter la rue à contre sens.

Le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA POISSONNERIE

- Face au 5 PLACE DE LA POISSONNERIE** du 07/04/2026 au 30/04/2026, Occupations de
- places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
 - Nombre d'emplacements concernés : 1
 - 1 Place réservée face au n° 5 **sauf les mercredis matin de 6h00 à 14h30 jours de marché et les week-end** Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Kercado

RUE ALBERT 1ER

- 2 bis RUE ALBERT 1ER** le 10/04/2026, Occupations de places par véhicule - sur
- stationnement non payant - avec prestations municipales
 - 1 place réservée au droit du n° 2 bis le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

Stationnement

Secteur Kercado

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

Du 37 au 39 RUE ARTHUR DE RICHEMONT

- Du 11/04/2026 au 12/04/2026, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
 - 1 place réservée au droit du n° 39 et **une place à cheval sur le n° 37 et 39** conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement
 - signalisation visant à interdire le stationnement
